



**CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL
DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES**

DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOSSIER MEDICAL

✓ **Je, soussigné(e), M/Mme/Melle** (nom, prénom, nom de jeune fille pour les femmes mariées)

.....

Né(e) le Tel :

Domicilié(e).....

✓ **Demande à obtenir communication des documents suivants :**

le compte-rendu de l'hospitalisation

les pièces essentielles du dossier médical

autres documents.....

me concernant

concernant M/Mme/Melle NOM..... Prénom(s)..... Date naissance.....

mon fils, ma fille, la personne dont je suis le représentant légal

la personne décédée dont je suis l'ayant droit

✓ **Selon les modalités suivantes**

Remise sur place à l'hôpital à moi-même

Remise sur place à l'hôpital à M/Mme.....

Envoi postal à M/Mme/Mlle

Envoi postal au Docteur (nom, prénom, adresse)

✓ **Motif de la demande (pour le dossier d'un patient décédé)**

Recherche des causes du décès

Défense de la mémoire du défunt

Nécessité de faire valoir leurs droits

Autre :

Date :

Signature

⇒ Merci de joindre **une photocopie de votre pièce d'identité** et **tout document attestant de votre qualité de représentant légal ou d'ayant droit du patient** (extrait livret de famille, fiche état civil...).

⇒ **Les ayants-droits** ne peuvent avoir accès au dossier médical si le patient l'a explicitement refusé de son vivant

⇒ **Les mineurs** peuvent s'opposer à l'accès à leur dossier médical par un tiers (mère, père, tuteur...)

⇒ **Les renseignements suivants faciliteront cette recherche :**

Dates d'hospitalisation : Service d'hospitalisation

N° de Dossier Médical (DM)

⇒ Les frais de copie et d'envoi donnent lieu à une facturation minimale de 20 euros.

Merci de bien vouloir joindre à la présente demande un chèque de ce montant libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC et de l'envoyer à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve Saint Georges (*DIRECTION / DEMANDE DOSSIER MEDICAL*)

40, allée de la Source - 94195 Villeneuve Saint Georges

La direction de l'établissement se réserve le droit de demander un complément à ce forfait minimum de 20 euros en cas de dossier particulièrement volumineux.

⇒ La demande de communication du dossier médical sera satisfaite dans un délai maximum d'un mois, voire deux mois pour les dossiers de plus de 5 ans.